

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE**
représentée par son président, Monsieur **Didier GAILHAGUET**
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 77572258000070

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2018 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2018 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2018 s'élève à 1 594 030 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 662 988 €, le solde restant s'élève à 931 042 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 160 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 754 030 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : **1 481 130 €.**

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :


Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

FEDERATION FRANÇAISE
DES SPORTS DE GLACE
41-43 rue de Reuilly
75012 Paris
Tél. : 01 43 46 10 20
Fax : 01 43 46 99 78

Fait à Paris le 18/10/2018

LA DIRECTRICE DES SPORTS


Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
Chef de service

Nathalie CUVILLIER

25/10/2018
16/10/18
VISE LE ~~16/10/18~~ DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 20181562882

¹ —dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers



Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
Accompagnement à la structuration des ligues / Programme régional d'actions				
Action 1	95 000 €	95 000 €	25 000 €	25 000 €
Structuration fédérale	95 000 €	95 000 €	25 000 €	25 000 €
Collectif senior / Horizon 2018 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	910 000 €	910 000 €	698 000 €	70 000 €
Action 2	910 000 €	910 000 €	698 000 €	212 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	850 000 €	850 000 €	638 000 €	212 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	60 000 €	60 000 €	60 000 €	0 €
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la préparation des compétitions de référence	276 000 €	276 000 €	176 500 €	99 500 €
Action 2	276 000 €	276 000 €	176 500 €	99 500 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	276 000 €	276 000 €	176 500 €	99 500 €
Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien à la détection et au perfectionnement des jeunes talents	93 000 €	93 000 €	58 000 €	35 000 €
Action 2	93 000 €	93 000 €	58 000 €	35 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	93 000 €	93 000 €	58 000 €	35 000 €
Collectifs senior / Horizon 2018 et Collectif relève / Horizon 2022 - Soutien au parcours de performance fédéral	380 000 €	380 000 €	360 000 €	20 000 €
Action 2	380 000 €	380 000 €	360 000 €	20 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	100 000 €	100 000 €	100 000 €	0 €
Programme de performance fédéral (PPF)	280 000 €	280 000 €	260 000 €	20 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	360 000 €	360 000 €	360 000 €	0 €
Action 2	360 000 €	360 000 €	360 000 €	0 €
Aides personnalisées (AP)	160 000 €	160 000 €	160 000 €	0 €
Structuration fédérale	60 000 €	60 000 €	8 000 €	0 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	4 000 €	4 000 €	2 500 €	1 500 €
Action 3	8 500 €	8 500 €	0 €	8 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	8 500 €	8 500 €	0 €	8 500 €
TOTAL	2 299 631 €	2 299 631 €	1 754 030 €	545 601 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

160 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

1 594 030 €

96

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2014		2015		2016		2017		2018	
	Realisé	Cible	Realisé	Cible	Realisé	Cible	Realisé	Cible	Realisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	22745	23000	22973	24000	24820	25000	26420	26000	27000
	Nombre total de licences et d'ATP	8000	8000	8360	8500	8383	9000	7256	9000	10000
	Nombre et taux de licences féminines	13450 (85,61%)	31000 (85%)	26333 (85%)	32500 (85%)	33203 (80%)	34000 (84%)	39565 (79%)	35500 (85%)	37000 (82,96%)
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	786 (3,46%)	800 (3,46%)	1041 (4,53%)	900 (3,75%)	1000 (4%)	1000 (4%)	1100 (4,23%)	1200 (4%)	1200 (4%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	16665 (73,27%)	17250 (75%)	16540 (72%)	18000 (75%)	41	41	43		
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Solidité financière	38	38	44,43	35,0 %	43,73	35,0 %	55,93	35,0 %	35,0 %
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Rang sportif de la France									
	Taux de suivi médical complet - SHN	88,79%	100%	78,65%	100%	89,57%	100%	89,49%	100%	100%
Emplois d'avenir	Taux de suivi médical complet - Espoirs	96,15%	100%	87,5%	80%	88,75%	90%	89,44%	100%	100%
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	12	0	0	0	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-web	Nombre et taux de lettres de missions signées	0 (0%)	50%	14 (77,8%)	100%	16 (88,89%)	100%	16 (80%)	100%	100%

DS

CAISSE D'ÉPARGNE
DE FRANCE

RECEPTE FRANCE					

LE FRANÇAIS DES SPORTS DE
SANTÉ DE ANDRÉ LEMERCIER
1000 PARIS
LE FRANÇAIS DES SPORTS DE
SANTÉ

